

**ARRETE PREFECTORAL N° 20201013-0001 PORTANT LISTE DES PERSONNES HABILITEES A
DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIETAIRES OU DETENEURS DE CHIENS DE 1^{ère} et 2^{ème}
CATEGORIE DANS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article R211-5-5;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le Décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 08 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211-13-1 du Code Rural ;

Vu le décret du 21/11/2018 nommant Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'arrêté 24-2018-12-11-009 du 11/12/2018 donnant délégation de signature à Frédéric PIRON ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20200629-0001 du 30 juin 2020, portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne ;

Considérant les demandes d'habilitation déposées par Monsieur LAGORCE Laurent et par Monsieur POUECH-KUFFER Hubert auprès de Monsieur le Préfet du département de la Dordogne ;

Considérant qu'il convient de modifier la liste fixée par arrêté préfectoral n°20200629-0001 du 30 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1 : Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 20200629-0001 du 30/06/2020.

Article 2 : La liste des personnes habilitées dans le département de la Dordogne à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est fixée en annexe au présent arrêté.

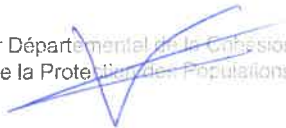
Article 3 : Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ainsi que les maires du département de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgueux, le 13 octobre 2020

Le préfet, par délégation le DDCSPP

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations



Frédéric PIRON

Annexe de l'Arrêté Préfectoral portant liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie dans le département de la Dordogne

1 – M. PIGNON Jean-Philippe

adresse professionnelle : Les Seguy – Saint Antoine d'Auberoche
24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE

Tél : 05 53 54 13 40

Mel : cecdppformation@bbox.fr

Moniteur de club canin . Titulaire du Certificat de Capacité.

Lieu(x) de formation :

- Salle des associations Le Bourg 24330 saint Pierre de Chignac,
- En fonction des demandes des municipalités./

2 – Mme LAVAL Danièle

adresse professionnelle : Sport Canin Bergeracois
« chemin du petit bois »
24100 CREYSSE

Tél : 06 87 22 54 66

Moniteur de club canin . Titulaire du Certificat de Capacité

Lieu de formation : adresse professionnelle

3 – M. DELAGE Pascal

adresse professionnelle : 8 allée des Fonts Neuves 87510 Saint Gence

Tél : 06 23 87 72 00

Mel : delage.comportementaliste@orange.fr

Educateur canin . Titulaire du Certificat de Capacité.

Lieu de formation : adresse professionnelle

4 – Mlle. FAVEREAU Bénédicte

adresse professionnelle : Educ ET Moi 24
Lieu dit Le mas 24110 Grignols

Tél : 06 42 30 15 92

Mel : educetmoi24@gmail.com

Educateur canin . Titulaire du Certificat de Capacité

Lieu de formation : adresse professionnelle

5 – Mme DUPUYDENUS cindy

adresse professionnelle : 133 rue du Tounet
24100 BERGERAC

Tél : 07 83 93 92 22
Mel : cindydu2401@live.fr
Educateur canin Titulaire du Certificat de Capacité

Lieu de formation : adresse professionnelle

6 – M. POUECH KUFFER Hubert

adresse professionnelle : Puybouchey 24210 Brouchaud

Tél : 06 87 55 39 65

Educateur canin Titulaire du Certificat de Capacité

Lieu de formation : adresse professionnelle

7 – M. LAGORCE Laurent

adresse professionnelle : 6 rue Couleau
24600 RIBERAC

Tél : 06 08 99 48 87

Educateur canin Titulaire du Certificat de Capacité

Lieu de formation : La Garde 24600 Saint Martin de Ribérac